

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2014**

PRÉSENTS : M. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DUCHAMP. GUITARD. LENORMAND. PANAGET. ROUSSEL. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. GUITARD. JACQUIER. MARGUERES. MECH. NEVETTON-SANTAELLA. PETIT. TOURI. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : M. DOREMBUS pouv. Mme PANAGET. M. GAUGIRAND pouv. Mme MECH. Mme POUJADE pouv. M. B. VILA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUITARD.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite prononcer un mot à la mémoire de Mme Danielle Barbié, Maire adjoint, décédée il y a quelques jours et qui durant ce présent mandat et tout le mandat précédent était chargée des affaires sociales.

L'ensemble du conseil municipal se lève et adopte une minute de silence en son honneur.

La séance reprend avec l'examen du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2014, qui est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ VOTE DES TARIFS CANTINE ET SERVICES PERISCOLAIRES – ANNEE 2014/2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les prix de la cantine et des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015. Bien que l'inflation alimentaire ait été limitée à environ 0.5 % durant l'année écoulée, il propose une augmentation générale des tarifs de 1% compte tenu de la baisse sévère des dotations de l'état que devra subir la commune, et par ricochet celle de Toulouse-Métropole et de la CAF.

Un débat s'engage parmi les conseillers.

M. SAURIN souhaite une hausse plus importante et indique que le prix de revient reste nettement supérieur au prix de la cantine facturé.

Mme SANTAELLA pense pour sa part qu'une hausse limitée à 1 % est un bon compromis ; il faut rappeler que la prestation est dégradée cette année en raison de l'installation des élèves dans une école provisoire.

M. le Maire propose une augmentation générale de 1%, fixant les prix de base comme suit

Service interclasse :

- La séance : 2.20 € (commune) / 3.25 € (extérieurs)
- Forfait 8-15 séances : 16.29 € (commune) / 21.54 € (extérieurs)
- Forfait + de 15 séances : 21.54 € (commune) / 26.80 € (extérieurs)

Cantine :

- Maternelle : 2.57 €
- Primaire : 2.64 €
- Adultes : 4.45 €

Centre de loisirs :

- ½ journée : 4.30 € (commune) / 12.92 € (extérieurs)
- Journée : 7.56 € (commune) / 21.54 € (extérieurs)
- Forfait 2 enfants : 53.04 € (commune) / 105.08 € (extérieurs)
- Forfait 3 enfants : 72.83 € (commune) / 145.66 € (extérieurs)

Etude surveillée :

	<u>Commune</u>	<u>Extérieurs</u>
De 1 à 4 séances par mois	17, 17 Euros	22, 22 Euros
De 5 à 8 séances par mois	22, 22 Euros	26, 26 Euros
De 9 à 12 séances par mois	27, 27 Euros	32, 32 Euros
13 séances et plus	32, 32 Euros	37, 37 Euros

Il est rappelé que ces tarifs sont les prix de base, qui sont modulés en fonction des revenus des parents selon le barème CAF (fourchette allant de – 33% à + 15 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte les propositions de tarifs de son Maire.

2/ VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7398-020 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	158 451,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	158 451,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	158 451,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	158 451,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	158 451,00 €	158 451,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	130 139,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	130 139,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	2 488,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 488,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-1411-020 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2014	0,00 €	1 647,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 647,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1307-64 : TRAVAUX CRECHE	0,00 €	1 925,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-816 : Autres réseaux	0,00 €	64 079,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	66 004,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1119-314 : SALLE DES FETES	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2764-01 : Créances sur des particuliers	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	130 139,00 €	130 139,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

3/ CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Gratentour a atteint à la fin de l'année 2013 le seuil de cinquante (50) salariés avec les vacataires embauchés pour l'entretien de l'école provisoire. Si ces deux emplois, par définition, seront supprimés après la reconstruction de l'école, l'augmentation de la population de la commune va très vraisemblablement conduire à de nouvelles embauches qui maintiendront l'effectif communal à cinquante (50) salariés, voire au-delà.

Il est donc proposé de procéder immédiatement à la création d'un Comité Technique, doté d'un avis consultatif mais obligatoirement consulté pour les questions tenant à l'organisation et au fonctionnement des services. Il exercera également les fonctions de Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS).

.../...

Il est proposé de créer ce Comité Technique et de fixer son effectif à :

- trois (3) représentants du personnel ;
- trois (3) représentants du conseil municipal, dont le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide :

- de créer un Comité Technique suivant les conditions précitées.
- de désigner MM. DELPECH, SAURIN et GAUGIRAND comme délégués du conseil municipal à ce Comité Technique.

4/ MODIFICATION DU REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS – FRAIS DE DESISTEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Loisirs organise régulièrement des séjours hors communes durant les vacances scolaires. L'organisation de ces séjours nécessite la tenue d'inscriptions à l'avance afin de pouvoir effectuer des réservations.

C'est pourquoi, afin de se prémunir d'éventuels désistements sans raison valable (maladie, évènements familiaux), les parents ayant inscrit leur enfant se verront facturer 20 % du montant du séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

5/ VOTE DU COUT DU DEBROUSSAILLAGE D'OFFICE EFFECTUE CHEZ LES PARTICULIERS NEGLIGENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs particuliers négligent à entretenir leur parcelle laissée à l'abandon. Conformément au code des collectivités locales, la mairie peut effectuer de tels travaux aux frais des propriétaires défaillants.

En conséquence, il est proposé de fixer les tarifs d'intervention de la municipalité, qui seront ainsi composés du prix du prestataire de la mairie assorti d'un surcoût de 10 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

6/ CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR L'ORGANISATION DE LA NOVELA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Novela est un évènement culturel et scientifique organisé par Toulouse-Métropole du 2 au 19 octobre prochain, proposant des animations pour faire découvrir le monde de la recherche scientifique.

Il est proposé à la commune de recevoir une exposition intitulée « H2O, la coopération scientifique dans le domaine de l'eau » et d'accueillir au groupe scolaire une animation sur la science effectuée par l'association « les petits débrouillards ».

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention nécessaire à l'organisation (mise à disposition du lieu d'exposition et des services techniques) d'un tel évènement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte la tenue de l'exposition précitée et autorise son Maire à signer la convention correspondante.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) Convention avec Toulouse Métropole pour l'organisation d'une saison littéraire intercommunale « Les Métropolitaines »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Métropolitaines est un évènement culturel organisé par Toulouse-Métropole, proposant des actions artistiques autour de la littérature.

Pour l'édition 2014/2015, il est proposé à la commune de recevoir comme projet artistique deux lectures de contes.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention nécessaire à l'organisation (mise à disposition du lieu d'exposition et des services techniques) d'un tel évènement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte la tenue de l'exposition précitée et autorise son Maire à signer la convention correspondante.

b) **Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 16 mai 2014,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe pour un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel,

DECIDE, à l'unanimité des présents, de créer un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 09/09/14		
	Indices bruts			titulaires/stagiaires	non titulaires	total
	1 ^{er} échelon	dernier échelon				
Emploi fonctionnel						
Directeur Général des Services	470	821	1	1	0	1
Filière Administrative						
Attaché principal	504	966	1	1	0	1
Rédacteur Chef * (3)	425	612	1	0	1	1
Rédacteur	306	544	2	0	0	0
Adjoint Administratif	340	459	2	0	0	0
Principal 2 ^{ème} classe						
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	287	409	6	6	0	6
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	281	388	3	2	0	2
Filière Technique						
Technicien	325	576	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	351	529	2	2	0	2
Agent de maîtrise	281	427	5	4	0	4
Adjoint technique principal	343	479	2	0	0	0
1 ^{ère} classe						
Adjoint technique principal	290	446	1	1	0	1
2 ^{ème} classe						
Adjoint technique 1 ^{ère} classes	287	409	1	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe *(1)	281	388	11	11	0	11
Filière Police						
Chef de service de police						
Municipale	306	544	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier Chef Principal	351	459	1	1	0	1
Filière Sociale						
A.T.S.E.M. principal	290	446	3	0	0	0
2 ^{ème} classe						
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	287	409	4	3	0	3
Filière Sportive						
Educateur Sportif	399	579	1	1	0	1
1 ^{ère} classe						
Éducateur Sportif	298	544	1	0	0	0
2 ^{ème} classe						
Aide opérateurs	281	388	1	1	0	1
Emplois d'animation						
Animateur principal	350	614	1	0	0	0
Animateur	298	544	1	1	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	287	409	4	3	0	3
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe *(2)	281	388	8	8	0	8
TOTAL GÉNÉRAL			65	48	0	48

*(1) : Parmi les 11 postes ouverts, 8 sont à temps complet et 3 à temps non complet (3 pourvus, respectivement à 28, 20 heures, et 15 heures par semaine.

* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

Etat du personnel vacataire au 09/09/14 (agent non rémunéré sur un indice)		①
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	3	
Contrat accompagnement à l'emploi (contrat d'aide à l'emploi)	1	
		②
Nombre d'emplois créés au 09/09/14	65(dont 18 non pourvus)	
Personnel titulaires/stagiaires au 09/09/14	48	
Personnel non titulaires au 09/09/14	1	
		③
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 09/09/14		53

- FIN DE LA SEANCE -

**ANNEXE AU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2014**

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE

Faisant suite à une erreur matérielle, Monsieur le Maire précise que la délibération n° 2014/56 du 9 septembre 2014 a été remplacée par la délibération n° 2014/62 du 9 septembre 2014 selon les termes suivants :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Gratentour a atteint à la fin de l'année 2013 le seuil de cinquante (50) salariés avec les vacataires embauchés pour l'entretien de l'école provisoire. Si ces deux emplois, par définition, seront supprimés après la reconstruction de l'école, l'augmentation de la population de la commune va très vraisemblablement conduire à de nouvelles embauches qui maintiendront l'effectif communal à cinquante (50) salariés, voire au-delà.

Il est donc proposé de procéder immédiatement à la création des deux comités prévus par la loi une fois ce seuil atteint, à savoir :

- un Comité Technique (CT), doté d'un avis consultatif mais obligatoirement consulté pour les questions tenant à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), chargé par ses avis de concourir à la promotion de la prévention des risques professionnels et améliorer l'hygiène et la sécurité au travail ;

L'effectif de chacun de ces comités serait fixé à six membres :

- trois (3) représentants du personnel ;
- trois (3) représentants du conseil municipal, dont le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide :

- de créer un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail suivant les conditions précitées ;
- de désigner MM. DELPECH, SAURIN et GAUGIRAND comme délégués du conseil municipal à chacun de ces comités.